



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

05 avril 2019

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 23

Votes : 29

L'an deux mil dix-neuf et le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Béatrice ALIPHAT, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-neuf mars deux mil dix-neuf.

Présents : Mesdames Messieurs Béatrice ALIPHAT, Rose-Marie QUAGLIATA, Claudine DE RIVAS, Jean-Pierre MUTERO, Christiane DE FIGUEIREDO, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Gérard BRUN, Jean-Claude METHEL, Jean-Jacques SPIGEL, Ghislaine LIBES, Michelle DELAUZUN, Christiane STECKMANN, Pascale GEULIN, Christophe LE BAUT, Cédric LEBOCQ, Franck ZARBO, Vincent de Paul KINDA, Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Marc GARCIA, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM.

Pouvoirs :

Monsieur Stéphane DESPAQUIS à Monsieur Jean-Claude METHEL

Monsieur André MORERA à Monsieur Jean-Pierre MUTERO

Madame Michèle PRZYBYLSKI à Madame Pascale GEULIN

Madame Edwige CURNAC à Madame Annie CUENCA

Monsieur Pierre-Louis NEGREL à Madame Catherine STEKELOROM

Monsieur Pierre MICHEL à Monsieur Vincent GOYET

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre MUTERO

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre MUTERO a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 11 mars 2019

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 11 mars 2019 est approuvé à l'**unanimité**.

Délibération n° 2019/17 – Vote du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, à la majorité avec **24 voix POUR, 4 voix CONTRE** (Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Edwige CURNAC, Marc GARCIA) et **1 ABSTENTION** (Vincent de Paul KINDA)

APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal dressé pour l'année 2018 ;

PRECISE que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2019/18 – Bilan des cessions et acquisitions 2018

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2018 réalisées par la commune et l'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA) comme suit :

POSTE IMMO

90 m²

AA 255

le 02/03/2018

411 €

Acquisition par exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la mise en œuvre d'une liaison piétonne entre le centre-ville et le plateau sportif

Délibération n° 2019/19 – Arrêt du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, à la majorité avec **20 voix POUR, 8 voix CONTRE** (Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Edwige CURNAC, Marc GARCIA, Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL) et **1 ABSTENTION** (Vincent de Paul KINDA)

ARRETE les résultats du Compte Administratif 2018 comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture : 1 305 521,53 €

Section d'investissement

Excédent de clôture : 765 838,36 €

RECONNAIT la sincérité des restes à mandater.

Délibération n° 2019/20 – Affectation des résultats de clôture de l'année 2018

Le Conseil Municipal, à la majorité avec **20 voix POUR, 8 voix CONTRE** (Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Edwige CURNAC, Marc GARCIA, Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL) et **1 ABSTENTION** (Vincent de Paul KINDA)

VOTE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 au budget de l'exercice 2019 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en € : 1 305 521,53

- Section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en € : 0,00

Délibération n° 2019/21 – Vote des trois taxes directes locales 2019

Le Conseil Municipal, à la majorité avec **25 voix POUR et 4 voix CONTRE** (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

FIXE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	10,81 %
Foncier bâti	28,50 %
Foncier non bâti	48,25 %

PRECISE que ces taux seront reportés sur l'état n°1259 joint à la présente délibération,

DONNE pleins pouvoirs à Madame le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n°1259.

Délibération n° 2019/22 – Vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, à la majorité avec **21 voix POUR et 8 voix CONTRE** (Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Edwige CURNAC, Marc GARCIA, Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

VOTE le budget primitif 2019 avec reprise définitive des résultats de clôture de l'exercice 2018 par nature et par chapitre assorti d'une présentation fonctionnelle permettant de classer les opérations par secteur d'activités à des fins d'information et de statistiques tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

Section de fonctionnement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 219 308,77	7 160 548,39
Opérations d'ordre	347 691,23	100 930,08
Résultat reporté	0,00	1 305 521,53
TOTAL	8 567 000,00	8 567 000,00

Section d'investissement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 249 281,87	3 218 000,41
Opérations d'ordre	105 930,08	352 691,23
Restes à réaliser	582 788,05	601 470,00
Résultat reporté	0.00	765 838,36
TOTAL	4 938 000,00	4 938 000,00

Délibération n° 2019/23 – Demande de subvention à la Région Sud dans le cadre du FRAT 2019

Le Conseil Municipal, **à la majorité avec 25 voix POUR et 4 voix CONTRE** (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

SOLLICITE auprès de la Région Sud une aide financière dans le cadre du Fonds régional d'aménagement du territoire 2019 pour l'opération et selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Création d'un city stade au complexe sportif René Jauras	175 418 €	CD 13 : 105 251 € (60%) Région Sud : 35 084 € (20%) Autofinancement commune : 35 083 €

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur cette opération ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2019/24 – Demande de subvention au Conseil départemental 13

Le Conseil Municipal, **à la majorité avec 25 voix POUR et 4 voix CONTRE** (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

VU l'avis de la Commission Services techniques en date du 22 février 2019 ;

SOLLICITE auprès du Conseil départemental des Bouches du Rhône une aide financière pour l'opération et selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Implantation d'un feu tricolore au carrefour de la sortie de la caserne des pompiers	28 640,90 € HT	CD13 : 70% Commune 30%

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur cette opération ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2019/25 – Autorisation de signature de la demande d'autorisation de travaux relative à l'aménagement d'un Parc Nature à l'Espace Crémieux

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

VU l'article L.111-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'avis de la commission des services techniques en date du 17 novembre 2016 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la demande d'autorisation de travaux au nom de la Commune de Saint Mitre les Remparts sur la parcelle cadastrée en section AC n° 60 en vue l'aménagement d'un Parc Nature à l'Espace Crémieux.

Délibération n° 2019/26 – Convention de servitude de tréfonds et de passage et d'autorisation d'occupation temporaire au bénéfice de la Société du Canal de Provence

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de consentir à titre gratuit à la Société du Canal de Provence une servitude de passage et de tréfonds de 3 mètres de largeur sur 204 mètres linéaires sur les parcelles AP87, AR49 et AR191 ;

DECIDE d'autoriser la Société du Canal de Provence à occuper durant la période des travaux une superficie de 1.495 m² sur la parcelle AR49.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment à signer la convention jointe en annexe ainsi que l'acte authentique correspondant.

PRECISE que les frais notariés sont à la charge de Société du Canal de Provence.

Délibération n° 2019/27 – Convention pour l'intégration dans l'environnement des réseaux télécom à l'Espace Crémieux avec Orange

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de coordination – n° 1900112642 avec Orange pour l'intégration dans l'environnement des réseaux télécom à l'Espace Crémieux dans les conditions ci-avant exposées.

Délibération n° 2019/28 – Convention de servitude d'ancrage de câbles d'éclairage public sur immeuble privé au profit de la Commune

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la convention de servitude d'ancrage au profit de la Commune sur l'immeuble situé sur la parcelle AWO238 au 7 rue du Clos ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention de servitude ;

PRECISE que cet acte sera authentifié en la forme administrative.

Délibération n° 2019/29 – Recrutement d'enseignants dans le cadre des activités périscolaires

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de recruter des enseignants dans le cadre des activités périscolaires afin d'assurer l'accompagnement scolaire.

DECIDE de fixer la rémunération des enseignants selon les taux en vigueur.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2019.

Délibération n° 2019/30 – Modification du tableau des effectifs – Transformation de postes suite aux avancements de grade au titre de l'année 2019 et création d'un emploi à temps complet

Le Conseil Municipal, **à la majorité avec 25 voix POUR et 4 voix CONTRE** (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

DECIDE de la transformation de postes suivants pour permettre la nomination des agents concernés par un avancement de grade au titre de l'année 2019 :

- Un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (IB 380/548) en lieu et place d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- Un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe (IB 380/548) en lieu et place d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe
- Un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (IB 351/483) en lieu et place d'un adjoint territorial d'animation
- Un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (IB 380/548) en lieu et place d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- Un emploi d'attaché territorial principal (IB 585/985) en lieu et place d'un emploi d'attaché territorial
- Un emploi de professeur territorial d'enseignement artistique hors classe (IB 609/985) en lieu et place d'un emploi de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale

DECIDE de créer pour pourvoir au recrutement d'un agent au service Population et Citoyenneté :

- Un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (IB 380/548).

ADOpte cette modification du tableau des effectifs de la Commune, sachant que depuis lors de la dernière modification du tableau des effectifs, un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe a été pourvu par voie de mutation au 1^{er} janvier 2019 suite à l'accord de la collectivité d'origine.

PREcISE que les postes transformés sont déclarés vacants dans l'attente des arrêtés de nomination des agents concernés.

PREcISE que la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est vacant dans la mesure où la commune est dans l'attente de l'accord de la collectivité d'origine sur la date effective du recrutement par voie de mutation de l'agent concerné.

INFORME les membres du Conseil municipal que la présente modification du tableau effectif fera l'objet d'une actualisation lors du prochain conseil municipal, une fois que les arrêtés de nomination auront été pris

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2019

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Béatrice ALIPHAT

